

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime - N° spécial 1<sup>er</sup> Mai 2016

[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)

*J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -*

**CREAL76** **LIER LA LAÏCITÉ  
AU COMBAT SOCIAL !**  
[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)  
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque

## 80 ans après 1936, NON aux régressions sociales !

Comme Jaurès, nous pensons qu'il faut lier le combat laïque au combat social. Car la Laïcité est aussi un principe d'unité et d'indivisibilité du peuple par delà ses différences ou particularités. Elle comprend une exigence d'égalité et de démocratie qui ne doivent pas rester seulement formelles.

## Il y a 80 ans, Front Populaire, grèves et occupations

Le 3 mai 1936, une majorité de députés du Front Populaire était élue. Le 11 mai, avant même que le gouvernement ne soit formé, **les 600 ouvriers et 250 employés de Bréguet au Havre seront les premiers à se mettre en grève** suite au licenciement d'ouvriers qui avaient refusé de travailler le 1<sup>er</sup> mai ! Puis le 13 mai, c'est Latécoère à Toulouse avant l'extension au niveau national de « grèves sur le tas », avec occupation et dans la joie. Ce dont témoigne avec haine l'écrivain d'extrême droite Lucien Rebatet : « *Des voyous patibulaires, doublés de petites femelles pires encore, rançonnaient jusque sur les boulevards les passants au profit de joyeux grévistes installés dans les banlieues, sur le tas* ». Le 7 juin 1936 seront signés les « accords de Matignon » entre CGT et CGPF ancêtre du CNPF de Gattaz père et du MEDEF de Gattaz fils. Complétés par plusieurs lois, ils aboutiront à l'augmentation des salaires, la reconnaissance du droit syndical, des délégués du personnel, l'élaboration de conventions collectives, l'établissement des congés payés et des 40 heures. Au-delà de ces importantes victoires, comme l'a écrit le 10 juin 1936 la philosophe Simone Weil : « *Il s'agit après avoir toujours plié, tout subi, tout encaissé en silence pendant des mois et des années, d'oser enfin se redresser. Se tenir debout* ».

## Toutes et tous debout !

Ne laissons pas détruire les acquis séculaires payés au prix fort par les salarié-e-s et s'aggraver une compétition sauvage où salaires, conditions de travail, santé, licenciements seront des variables d'ajustement. Cette entreprise de pulvérisation des références et garanties collectives ne saurait épargner longtemps le secteur public. Le Code du Travail est une protection encore insuffisante dans la relation inégale de subordination entre employeur et salarié-e-s. Selon Henri Lacordaire, « *Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit.* » Il faut se tenir debout face à l'entreprise de dynamitage du Code du Travail au nom de dogmes libéraux dans le droit fil des credo européens, qui touchera d'abord les jeunes, les précaires, les femmes. Ce que font depuis plusieurs semaines grévistes, manifestant-e-s, participant-e-s aux Nuit debout.

A Rouen aussi la répression, les gazages, les matraquages, les arrestations qui touchent d'abord les jeunes discréditent et condamnent le pouvoir qui les utilise pour instaurer la peur et imposer le silence au mépris des droits fondamentaux de manifestation et d'expression. Cette répression doit cesser et en tout cas continuer à se heurter à une large réaction unitaire.

**Ce qui caractérise le principe politique et juridique de laïcité, au delà de la liberté de conscience et de l'exigence d'égalité des droits, c'est la nécessaire universalité de la puissance publique tournée vers l'intérêt de tous. La puissance publique n'est plus dans son rôle quand elle n'est pas tournée vers l'intérêt commun. Le peuple dans la rue, l'opinion, les grévistes rejettent le projet de loi El Khomri, entreprise de régression sociale contraire à l'intérêt du plus grand nombre. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » lit-on dans les préambules des constitutions de 1946 et 1958. Chiche !**



## La Laïcité, un principe universel d'avenir pour l'humanité

Ce principe est diamétralement à l'opposé du chiffon identitaire qu'en font le FN et les droites extrêmes pour stigmatiser une partie de la population d'origine étrangère ou musulmane ou supposée telle. On ne peut pas qualifier d'universel, c'est-à-dire bon pour tous les êtres humains, l'exploitation, la domination, le sexisme, la négation des droits humains, le racisme !

### La Laïcité est un principe d'émancipation individuelle et collective à vocation universelle.

- ◆ Justifier telle pratique dégradante - voire mutilante-, contraire aux droits et libertés fondamentales en invoquant des coutumes, une « culture », **c'est refuser l'accès aux droits universels, à l'égalité à certaines populations.**
- ◆ Disqualifier la démocratie, la laïcité par l'anathème (« occidental », « postcolonial »), **c'est fermer la porte à un avenir de concorde, d'émancipation aux individus, aux peuples, à l'humanité.**

Bien sûr le colonialisme puis l'impérialisme ont prétendu justifier leurs exactions en invoquant une mission civilisatrice universelle alors qu'ils ne visaient que des profits et intérêts particuliers en usant de la force et de la soumission. Ce que perpétue sous d'autres formes la mondialisation libérale.

### Mais une paix et une concorde durables entre les peuples resteraient illusoires sans le principe unificateur de laïcité.

La Laïcité est universelle parce qu'elle exige l'égalité de traitement des options particulières.

Dans le même temps, elle récusé une position privilégiée comme source du droit ou mode de gouvernement à des croyances ou convictions particulières, religieuses ou non. « *C'est une condition qui rend possible la vie commune par son indépendance à l'égard de tout particularisme* » selon Henri Peña-Ruiz, « *[La référence à l'universel] n'annule ni ne détruit le particulier mais le resitue dans l'horizon d'une égalité des droits détenus par tout être humain* ».

**En ce sens, principe laïque et internationalisme sont complémentaires.**

*Dans nombre de pays, dans des conditions autrement difficiles qu'en Europe, des militant-e-s appellent de leurs vœux la laïcisation de la société. En témoigne par exemple cet extrait de la charte du Parti pour la Liberté et la Démocratie en Algérie.*

#### La laïcité : un combat démocratique.

La lutte pour la laïcisation de l'État algérien n'est ni une utopie, ni une question qui doit être posée dans un horizon lointain [...]. Nous pensons, au contraire, que ce combat est plus que jamais d'actualité, car **la séparation des religions et de l'État en Algérie constitue l'une des options fondamentales pour sortir notre pays de son marasme.**

La laïcité est une tâche de nature nationale et démocratique, car elle est conforme à l'intérêt de la grande majorité de notre peuple et de notre pays. Elle protège la religion, dimension spirituelle essentielle du musulman, de tous les charlatans. Elle répond en effet à un besoin patent chez certains et latent chez beaucoup d'autres. Ses partisans seront encore bien plus nombreux, lorsqu'ils prendront progressivement conscience des liens étroits entre laïcité et réalisation de plusieurs de leurs aspirations profondes et légitimes, telles que l'élargissement du champ de leurs libertés individuelles et collectives, le droit aux libertés d'expression et de pensée, la libération du carcan de traditions conservatrices étouffantes, l'accès à l'égalité totale en droit et en dignité entre les Algériennes et les Algériens.

Ceci d'autant plus, que **nous sommes conscients du caractère anachronique, liberticide ou misogyne, de plusieurs lois et pratiques qui régissent notre État et notre société** ; et contre lesquelles il nous faut continuer à lutter pour les abroger. Il s'agit avant tout de l'article 2 de la Constitution algérienne qui stipule que : « l'islam est religion d'État », ainsi que de toute loi ou disposition analogues. Car elles sont en contradiction avec la démocratie et le droit moderne qui accordent **la liberté de critiquer tous les dogmes, notamment leurs dimensions misogynes et attentatoires aux droits de l'Homme**, sans craindre pour sa vie ou sa liberté.

Il en est de même du Code de la famille, fondé sur des préceptes de la charia, qui bafoue la dignité et les droits de femmes, et qu'il faut remplacer par des lois civiles. Il faudrait que dans les écoles, le cours d'instruction civique fondé sur la critique des savoirs et l'imprégnation par les valeurs humaines universelles soit inscrit dans le programme scolaire.

www.creal76.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

creal76@creal76.fr

NOM Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

à transmettre à : Francine ROUSSEL - 110 ROUTE DU BAC 76480 BERVILLE SUR SEINE

Joindre un ch. de 20€ à l'ordre de : CRÉAL-76 B P 6 995 13 U 035

(Le bulletin de liaison «Combat Laïque -76 est servi gratuitement aux adhérents)